

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 19 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil d'Onzain, sous la présidence de Monsieur Pierre OLAYA, Maire de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

Présents : MM. OLAYA, LECUIR, LEROUX, HERSANT, BOUQUIN, BONNEVILLE, HUBERT, POTIER, COUCHAUX ; Mmes LE BELLU, REUILLON-FRETTE, GUESDON, DESMIER, CLEMENT, PICAULT, MORAISIN, CRAMOYSAN, POTIER, GALLOU, SCHNIDER, HUE

Absents représentés : M. DUGAULT Franck (représenté par Dany HUBERT)
M. MARPAULT Samuel (représenté par Daniel BOUQUIN)
M. MARPAUL Christophe (représenté par Isabelle DESMIER)
MME SEGRET Nadine (représentée par Gérard HERSANT)
M. CARREZ Philippe (représenté par Laurent COUCHAUX)
MME DUQUENOIS-STEINMETZ Martine (représentée par Sarah GUESDON)
MME YVONNET (représentée par Francine GALLOU)
M. WORNJ Julien (représenté par Catherine HUE)

Absents : MM BILLAULT, BARRIER ; MMES BEFFARA, DEROUINEAU, TROMPAT

MME POTIER a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour : les délibérations n°2018-101 et 2018-102 sont liées aux travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de la Monnerie à Veuves ; la délibération n°2018-103 concernant les représentants du SIVOS. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout de ces 3 délibérations.

1. Information sur un dispositif de vigilance citoyenne

Monsieur le Maire présente le dispositif Voisins vigilants et solidaires.

2. Information sur le dispositif BIMBY

Pierre Bonneville, ambassadeur BIMBY, présente ce nouveau dispositif.

3. Présentation des comptes rendus des commissions Agglopolys et des réunions syndicales

a) Compte-rendu de la commission « Déchets-Cadre de Vie-Fourrières »

Daniel Bouquin présente le compte-rendu de cette commission.

Déchets

1 – Exonération de la TEOM 2019 pour certains établissements

2 – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

- Evolution des dépenses de fonctionnement : - 1,1 % entre 2017 et 2016.
- La prévention, le tri et la communication :
 - ✓ Les actions les plus significatives ont été : une campagne de communication sur la prévention et le tri avec, comme support, les bennes à ordures ménagères, l'organisation de la première édition de la "Fête de la Récup", la signature de 35 chartes pour l'organisation des "Manifestations Eco-Responsables", la sensibilisation des professionnels à la réduction des déchets par le biais du label Eco-Défis...
 - ✓ les deux ambassadeurs du tri d'Agglopolys ont sensibilisé 1 350 personnes aux bonnes pratiques en matière de tri.
 - ✓ Tous les foyers d'Agglopolys ont reçu dans leur boîte aux lettres un kit les informant des changements dans l'organisation de la collecte des déchets. Ce kit comprenait un guide et un calendrier de collecte.
- La collecte des déchets :
 - ✓ Depuis le 6 février 2017, la Régie d'Agglopolys effectue la collecte des déchets sur l'ensemble de son périmètre, à l'exception de la commune de Landes-le-Gaulois (754 habitants).
 - ✓ Réorganisation du service de collecte.
 - ✓ Agglopolys gère dix déchetteries situées à Blois (2), Vineuil (1), la Chaussée-Saint-Victor (1), Cellettes (1), Candé-sur-Beuvron (1), Chouzy-sur-Cisse (1), Herbault (1), La Chapelle Vendômoise (1) et Molineuf (1).
- Le traitement des déchets (assurée par le syndicat intercommunal VAL-ECO) :
 - ✓ **Les déchets des ménages en porte à porte** : 43 communes collectées en régie d'une à six fois par semaine en conteneurs individuels ou en points d'apport volontaire. Le tonnage total des déchets ménagers collecté pour l'année 2017 est de 24 748 T (25 570 T en 2016).
 - ✓ **En déchetteries** : Les dix déchetteries d'Agglopolys reçoivent les déchets suivants : gravats (sauf Molineuf), encombrants, déchets verts, papiers-cartons, verres, flaconnages plastique, huile moteur, piles et déchets ménagers spéciaux (sauf Molineuf).
 - ✓ **En apport volontaire** : La collecte sélective concerne le verre, les papiers-cartons et les flaconnages plastiques-boîtes métalliques. Elle est assurée en apport volontaire avec 294 points tri (271 en 2016) et les dix déchetteries. Les tonnages collectés pour ces trois matériaux sont respectivement de 3 174 T, 2 710 T et 674 T, contre 3 069 T, 2 677 T et 646 T en 2016.

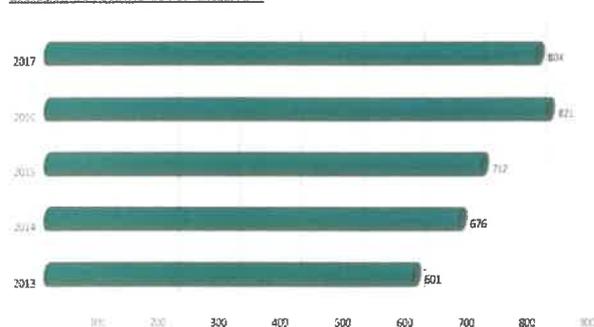
La collecte des piles en apport volontaire se fait par l'intermédiaire de bornes qui ont permis de collecter 8,1 T en 2017 (8,4 T en 2016).

En 2017, la collecte des textiles usagés a permis de récupérer 272 T de textiles auparavant destinés à l'incinération. Une fois collectés, ces textiles sont triés localement pour être revendus, réemployés ou transformés.

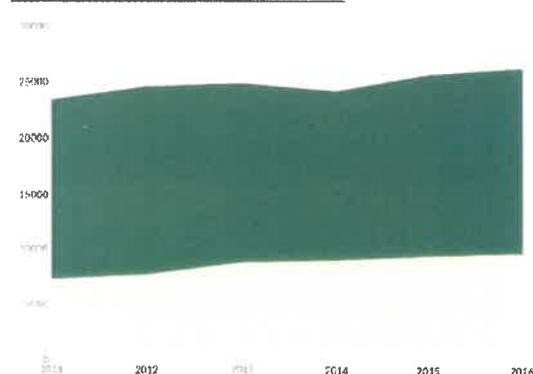
Crématorium

1 – Délégation de service public pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la gestion du crématorium communautaire – rapport 2017 du délégataire

Evolution de l'activité de l'établissement



Evolution de la crémation en région Centre-Val de Loire



b) Compte-rendu de la réunion syndicale VAL-ECO

Yves Lecuir présente le compte-rendu de cette commission.

1 – Centre de tri interdépartemental :

La Société Publique Locale (SPL) de Parçay-Meslay sera dénommée TRI VAL DE LOIR(E).

Le Comité Syndical de VAL-ECO en a approuvé les statuts.

A noter :

- Objet : le transport et le tri des collectes sélectives d'emballages (hors verre) et de papiers
- La SPL assure la mutualisation de tous les coûts, y compris transports
- Le capital en est fixé à 2.855.000 € dont 383.433 € apportés par VAL-ECO
- Le Conseil d'Administration comportera 18 membres, dont 2 pour VAL-ECO (MM. MARY et BERNABOTTO)

2 - ARCANTE:

La Délégation de Service Public (DSP) arrive à échéance et doit être renouvelée.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire et un appel d'offres a été effectué.

Le coût sera de 150 K€.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer le marché avec le candidat retenu (SAGE Engineering).

3 – RAPPROCHEMENT ENTRE SYNDICATS :

Château-Renault et Amboise se rapprochent de VAL-ECO. Chinon arrivera un peu plus tard.

Au final, VAL-ECO va doubler de taille.

4 – PLAN REGIONAL :

La loi de transition énergétique et la loi NOTRe imposent la réalisation par la Région d'un Plan Régional en application de directives européennes. Ce Plan prévoit une réduction drastique des déchets en enfouissement ainsi que des capacités actuelles d'incinération.

Le Comité Syndical devait émettre un avis : l'avis a été favorable mais avec une remarque sur la contradiction entre ces deux obligations et une inquiétude sur le risque de réduction de fourniture énergétique.

5 – PREVENTION :

- Journée Portes ouvertes d'ARCANTE le 17 novembre
- Fête de la récup' le 18 novembre au Jeu de Paume
- Les labels « ECO-DEFIS » passent d'un à deux ans : les prochains seront labellisés 2019/2020
- A noter quelques statistiques qui vont à l'inverse des objectifs du Plan Régional :
 - o Sur les 7 premiers mois de l'année, le tri est en augmentation de 7% (« Effet AMAZONE »)
 - o L'incinération des OM est en augmentation de 4%
 - o Tendances constatées sur l'ensemble de la Région

6 – COLLECTE :

- Dysfonctionnement dans la collecte sélective : des pénalités vont être appliquées
- Déchetterie de Mont-Près-Chambord : début des travaux début 2019 et réouverture en mai ; le budget passe de 260 à 307 K€ttc

7 – DECISION MODIFICATIVE :

Le budget primitif est augmenté de 800 K€ (en dépenses et en recettes) pour faire face à l'augmentation des volumes.

4. Présentation des comptes rendus des commissions municipales

a) Compte-rendu de la commission « Enfance-Jeunesse-Vie scolaire »

Sarah Guesdon présente le compte-rendu de cette commission.

Fréquentation de l'accueil de loisirs sur l'année scolaire 2017-2018

- Périscolaire matin : 29 enfants / jour en moyenne
- Périscolaire soir : 37 enfants / jour en moyenne
- Mercredi : 36 enfants / mercredi en moyenne
- Vacances (Toussaint/noël/Février/Printemps) : 32 enfants / jour en moyenne

Bilan de l'été 2018 de l'ALSH

- Fréquentations du 9 juillet au 3 août : 10 056 heures enfants hors séjours.

- Séjours Ferme de Prunay et Lathus : 1870 heures enfants, soit un séjour à 23 enfants et le second à 24.
- Sur l'ensemble du mois de juillet, 71 enfants étaient présents en moyenne par jour.
- **Fréquentations du 20 août au 31 août** : 2 992 heures enfants soit une moyenne de 37 enfants par jour.
- Total été : 14 918 heures enfants soit une hausse de 500 heures enfants par rapport à l'été dernier.
- Recettes familles : 16 324 € en juillet + 6 210 € en août = 22 535 €
- Recettes communes conventionnées : 1 969 €.
- Arrivée d'un nouvel animateur permanent (suite au départ d'un autre) et accueil d'un stagiaire BPJEPS pour 1 an.

Bilan de l'été 2018 du pôle jeunesse :

- Fréquentations du 4 septembre 2017 au 5 juillet 2018 :
 - 13 jeunes en moyenne sur les mercredis
 - 15 jeunes en moyenne les vendredis soir
 - 16 jeunes en moyenne sur les petites vacances
- Fréquentations de l'été :
 - 19 jeunes en moyenne sur le mois
 - 24 jeunes présents sur le séjour de Lathus, 1^{ère} fois que le séjour est complet.

Conclusion : Une nouvelle et bonne dynamique est à noter, nous avons des craintes il y a quelques mois. Il faut maintenir cette dynamique en fidélisant les jeunes adhérents.

En revanche, il y a toujours une réflexion sur le devenir du RIJ, il est décidé dans un premier temps d'ouvrir le local jeunes sur les créneaux du RIJ soit le mardi soir (16h30-19h) et le mercredi jusqu'à 19 heures.

Point sur la rentrée scolaire :

- Ecole maternelle : nomination d'une nouvelle directrice et ouverture d'une 4^{ème} classe en urgence avec le recrutement d'un atsem à mi-temps. Effectifs : 92 élèves répartis en 4 classes, 1 PS-1 Ps/Ms-1 Ms -1 Gs
- Ecole élémentaire : équipe identique à celle de l'an passé. Effectifs : 176 élèves (effectifs stables par rapport à l'année passée).
- Etude dirigée supprimée faute d'enseignant volontaire.

b) Compte-rendu de la commission « Affaires économiques et agricoles – Tourisme »

Gilles Leroux présente le compte-rendu de cette commission.

Tourisme

- Un bilan sera fait début novembre.
- Des jeux ont été proposés durant 6 semaines sur l'été sur la place de l'église. C'était une première initiative. Le succès est relatif. Un bilan devra être fait.

Développement économique

- Point sur l'évolution du nombre d'artisans et de commerçants sur le territoire communal. Il est difficile d'avoir une liste exhaustive car certaines activités naissent et disparaissent rapidement sans que la mairie soit mise au courant. Le site internet présente une liste des commerces et des artisans. La commission souligne l'importance des commerces de proximité, surtout dans le centre bourg. Attention au futur départ en retraite des gérants de Coccimarket.
- Locaux disponibles ou en attente d'activité sur la place : maison de M. Rabot, l'ancien tatoueur, Café des Lys.
- Suite à donner :
 - Réflexion sur les locaux vides. La commune doit-elle prendre des initiatives sur ces locaux vacants ?
 - Prévoir une réunion avec les viticulteurs/producteurs locaux pour savoir s'il y a des besoins d'une activité commerciale dans le centre bourg.
 - Réflexion sur le devenir des anciens locaux de Genevoix. Utilisation possible avec des activités du tertiaire.

Marché hebdomadaire

- Réflexion sur un marché le dimanche matin avec une spécificité : ex les produits bio ? les producteurs locaux ?

Développement économique

- L'objectif est de dynamiser notre place à travers l'activité économique. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'association des commerçants en réel fonctionnement.

- L'idée est lancée d'organiser un forum de l'artisanat, du commerce et de l'industrie afin d'avoir une dynamique sur la place du centre bourg, sur le même principe que le forum des associations qui est une réussite. Possibilité d'y associer les artisans d'art mais aussi le collège avec un intérêt pour les jeunes de venir rencontrer des métiers.
- Une date est à définir entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre de l'année 2019.
- Suite à donner : organiser une première réunion un soir à 19h avec les potentiels acteurs.

c) Compte-rendu de la commission « Action sociale-Logement-Personnes âgées »

Marylène Reuillon-Frette présente le compte-rendu de cette commission.

Discussion sur les 17 dossiers de la Banque Alimentaire :

- 16 familles auront droit pendant toute une année à la Banque alimentaire ; 1 famille jusqu'au 31 décembre.
- Actuellement, il y a 24 personnes pour les 16 familles qui se composent de :
 - 3 enfants de 4 à 14 ans,
 - 3 adultes de 15 à 25 ans,
 - 8 adultes de 26 à 59 ans,
 - 10 adultes de plus de 60 ans.
 - Soit 9 personnes de sexe masculin et 15 personnes de sexe féminin.

Logements : Tous les logements sociaux sont actuellement loués.

Colis de Noël : OK pour les colis présentés donc : 242 colis (environ) seront commandés pour les personnes seules et 82 pour les couples.

La distribution se fera donc le mercredi 05 décembre à 14 h à la salle des fêtes et le vendredi 07 décembre à 15 h à l'Ehpad.

Collecte de la Banque Alimentaire : Cette année, la collecte se fera les 30/11, le 01/12 et 02/12 au magasin Casino et CocciMarket. Je recherche des bénévoles. Merci à tous ceux qui viendront nous rejoindre.

d) Compte-rendu de la commission « Communication »

Nicole Le Bellu présente le compte-rendu de cette commission.

Prochain Bulletin d'information

Validation du flash-info avec quelques éléments à corriger. Le flash sera distribué la 1^{ère} semaine d'octobre.

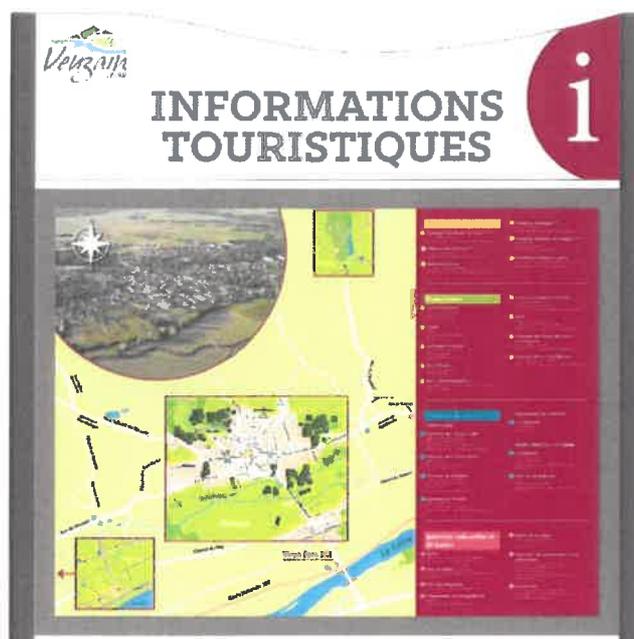
Echange sur les éléments du prochain bulletin :

- L'idée générale est de limiter les grands textes qui sont illisibles. Le bulletin actuel est trop dense.
- Mettre davantage de photos.
- Demander aux associations de limiter leur texte (pour certains).
- Éléments à insérer : travaux SNCF, animation été, nouveau commerçant (atelier fleur à veuves, magasin de bijoux, atelier Lourencot...)
- Insister sur le nouvel accueil de la mairie et le service des CNI.
- Augmenter la taille des caractères.
- Page « une » : salle de sport et accueil de la mairie.

Panneau d'information touristique : A valider en conseil.

Minibus : renouvellement du dispositif du minibus publicitaire.

Budget 2019 : changement des panneaux d'entrée de ville concernant le jumelage.



e) Compte-rendu de la commission « Culture-Fêtes et Cérémonies »

Marylène Reuillon-Frette et Marie Clément présentent le compte-rendu de cette commission.

Préparation de la cérémonie du 11 novembre - Onzain

- 9 h 30 : Préparation de la salle des fêtes par les conseillers pour le vin d'honneur.
- 10 h : Messe à Onzain.
- 11 h : Pour la commémoration du 100^e anniversaire, les cloches de l'église sonneront pendant 11 minutes. Rassemblement des autorités, des sociétés et des enfants devant la Mairie. Distribution de fleurs aux enfants (Pour le monument, le collège et le cimetière).
- 11 h 11 : Levée des couleurs + Parcours par le monument aux morts en redescendant la rue G. Marc, puis le collège en passant rue S. Diard afin de fleurir la plaque commémorative. Dépôts de fleurs par les enfants et une gerbe par Mme Kieffer + minute de silence, chant de la Marseillaise et lecture de poèmes par les enfants du collège. Visite de l'exposition sur la guerre 14-18. Direction le cimetière en passant par la porte du collège donnant rue G. Navard avec dépôt de gerbe. Retour rue de l'Ecrevissière prolongée en passant par la grande porte du nouveau cimetière, rue des rapins, grande rue et direction la Mairie pour la descente des couleurs.
- 12 h 15 : Vin d'honneur offert par la Municipalité dans la salle des fêtes
- 13 h : Banquet à la gare sur réservation auprès de M. Terrier.

Préparation de la cérémonie du 11 novembre - Veuves

11h30 : Rassemblement devant la Mairie puis départ du cortège précédé du porte-drapeau vers le monument aux morts, situé place de l'église,

11h45 : Levée des couleurs, dépôt de la gerbe et hommage rendu par Me Le Bellu, Maire Déléguée de Veuves, commune nouvelle de Veuzain sur Loire,

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie dans la salle de la Mairie.

DÉLIBÉRATIONS

2018-97 Dénomination d'une voie publique « impasse Etienne Gougeon »

Exposé :

L'adjoint au Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

De par son historique, la voie communale partant de la rue Gustave Marc jusqu'au parking de l'école (voir plan ci-joint en annexe 1) se nomme « impasse Etienne Gougeon ». Malheureusement, ce nom n'apparaît pas au cadastre et, après recherche, nous n'avons pas retrouvé de délibération.

C'est pourquoi, il s'agit d'effectuer une régularisation.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour régulariser l'officialisation du nom de la voie communale « impasse Etienne Gougeon »,**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer la voie communale partant de la rue Gustave Marc et allant jusqu'au parking de l'école (voir plan ci-joint) : impasse Etienne Gougeon.

2018-98 Convention avec la commune de Chaumont-sur-Loire pour l'utilisation de la ludothèque

Exposé :

L'adjointe au Maire informe que nous avons été sollicités par la commune de Chaumont-sur-Loire pour bénéficier des services de la ludothèque communale. Il souhaiterait pouvoir emprunter 8 jeux entre chaque période de vacances au profit de l'accueil périscolaire de leur commune.

La signature d'une convention entre nos deux communes est proposée afin de clarifier les modalités d'emprunt des jeux et la contrepartie financière (annexe 2).

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande de la commune de Chaumont-sur-Loire pour bénéficier des services de la ludothèque communale,
Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention entre les deux communes pour clarifier les modalités de prêt des jeux et la contrepartie financière,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **approuve les termes de la convention jointe en annexe de la délibération,**
- **autorise Monsieur le Maire à la signer.**

2018-99 Répartition des charges du RASED

Exposé :

L'adjointe au Maire informe le conseil municipal que le Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté (RASED), actuellement composé d'un psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée chargées des aides à dominante rééducative, a sa résidence administrative à l'école Prévert à Onzain, dans les locaux mis à disposition par la mairie.

L'adjointe au Maire informe aussi que l'équipe du RASED intervient auprès des écoles suivantes : Veuzain-sur-Loire, Blois, Valloire-sur-Cisse, Valencisse, Herbault, Saint Bohaire, Saint-Sulpice et Saint Lubin.

Ce service rendu aux familles engendre certaines dépenses : des charges directes de fonctionnement (fournitures...) pour un montant d'environ 700 €/an, des charges indirectes de fonctionnement (fluides, bâtiment...) et des charges d'investissement avec en particulier une dépense d'environ 2000 € tous les 5 ans pour le renouvellement des tests.

Aussi, il est proposé que les communes bénéficiant des services du RASED participent aux dépenses de fonctionnement mais aussi aux dépenses d'investissement lorsqu'elles sont liées à l'acquisition de tests psychologiques. La commune de Veuzain-sur-Loire continuant d'assumer seule les charges indirectes.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L.111-1 et la circulaire n°2002-111 du 30 avril 2002,
Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.211-8 et L.212-5,**

Considérant que l'équipe du RASED intervient auprès des écoles suivantes : Veuzain-sur-Loire, Blois, Valloire-sur-Cisse, Valencisse, Herbault, Saint Bohaire, Saint-Sulpice et Saint Lubin.

Considérant qu'aucune disposition législative ne prévoit les conditions de répartition entre les communes des dépenses liées au RASED et que celles-ci ne peuvent résulter que d'un accord librement consenti entre les collectivités locales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de mettre en œuvre un financement partagé des dépenses de fonctionnement du RASED, ainsi que des tests psychologiques, au prorata des enfants ayant bénéficié des services du RASED lors de l'année scolaire n-1.
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat et de mutualisation pour le financement du RASED.

2018-100 Décision modificative n°2

Exposé :

L'adjoint au Maire explique qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédits pour le bon équilibre du budget de la Commune. Ce ne sont que des jeux d'écriture, il n'y a pas d'impact financier. Cela concerne plus particulièrement une réaffectation des dépenses d'investissement concernant la salle de sport, l'accueil de la mairie et l'acquisition de terrains.

Le détail de la décision modificative n°2 se situe en annexe 3.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-2,

Vu la délibération n°2018-14 du 22 février 2018 relative au vote du budget primitif de la commune

Vu la délibération n°2018-80 du 19 juillet 2018 approuvant la décision modificative n°1

Considérant qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédit pour le bon équilibre du budget de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2.

2018-101 Lancement de l'opération d'enfouissement des réseaux de la rue de la Monnerie à Veuves

Exposé :

L'adjoint au Maire informe que dans le cadre du projet de réfection de la voirie (trottoirs et chaussée) de la rue de la Monnerie à Veuves, le Conseil municipal doit donner son accord pour l'opération préalable d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication.

Le montant prévisionnel de l'opération est décrit dans le tableau en annexe 15.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Président du SIDELC en date du 15 octobre 2018,

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;
- demande l'obtention des participations financières « Eclairage public » du SIDELC ;
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement ;
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;

- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

2018-102 Demande de subvention pour le projet d'enfouissement des réseaux dans la rue de la Monnerie à Veuves

Exposé :

L'adjoint au Maire explique que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie dans la rue de la Monnerie sur la commune déléguée de Veuves. Pour ce projet, nous souhaitons solliciter une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier du Président du SIDELC en date du 15 octobre 2018,
Vu le tableau estimatif des montants de l'opération,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie dans la rue de la Monnerie sur la commune déléguée de Veuves.
- demande une subvention au taux maximum de 80% pour une dépense globale de 58 161,60 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

2018-103 Représentants du Conseil Municipal de Veuzain-sur-Loire au SIVOS Veuves-Monteaux-Mesland

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes en désaccord avec le SIVOS de Monteaux-Mesland-Veuves concernant les modalités et les dépenses prises en compte pour le calcul de la participation des communes, mais aussi sur le fait que le SIVOS n'a pas accepté la modification des statuts notifiant le retrait de la commune de Veuzain-sur-Loire en 2020.

Monsieur le Maire propose un changement de représentants au sein du SIVOS pour les deux raisons suivantes :

- Depuis la création de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, il n'y a pas eu de modification des représentants avec deux titulaires issus de la commune déléguée de Veuves. Les affaires scolaires concernant le territoire des deux communes déléguées, il est souhaitable qu'il y ait un représentant de chaque commune déléguée.
- Prenant en compte les désaccords avec le SIVOS et les difficultés de représentation au sein du comité syndical, il est préférable que l'exécutif communal soit directement représenté au sein du comité syndical du SIVOS.

Gilles Leroux évoque l'historique du SIVOS en précisant que la commune de Veuves payait certes des frais de scolarité très élevés mais qu'en contrepartie, il n'y avait pas de problème de fonctionnement au niveau scolaire, péri et extrascolaire.

Gilles Leroux dit qu'il y a actuellement un conflit et qu'il faut le nommer comme tel. C'est un conflit entre le SIVOS, les communes de Monteaux et Mesland et la commune de Veuzain-sur-Loire. Il ajoute qu'en changeant de représentant et en nommant les deux maires délégués, représentants du SIVOS, cela va amplifier le conflit.

Gilles Leroux informe qu'il a rencontré la présidente du SIVOS ce matin et qu'elle lui a dit que le SIVOS était en train de réfléchir à sa dissolution en 2020 et à la création d'un RPI entre Monteaux et Mesland.

Enfin, il souhaite aussi que le conseil prenne en compte le côté humain pour que Françoise Yvonne et Virginie Trompat restent représentants du SIVOS.

Monsieur le Maire dit que cette information est nouvelle et qu'il n'est pas au courant de cette proposition de création de RPI.

Gérard Hersant propose de repousser cette délibération à la prochaine séance du Conseil Municipal pour demander à la présidente du SIVOS de confirmer par écrit la dissolution du SIVOS en 2020.

Sarah Guesdon demande aussi que ce choix soit validé par les deux autres maires car ce n'est pas à la présidente du SIVOS de décider de cette dissolution.

Sébastien Potier est d'accord avec la proposition de changement de représentants au SIVOS mais évoque l'idée que ce ne soit pas forcément un remplacement par les deux maires délégués, mais peut-être par deux autres élus d'Onzain et de Veuves. Cela permettrait aussi de ne pas trop amplifier le conflit.

Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour annuler cette délibération de l'ordre du jour et d'attendre des confirmations écrites de la part de la présidente du SIVOS et des maires des communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Catastrophe naturelle.** Monsieur le Maire informe que, malgré notre demande, la commune n'a pas eu la reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2017.
- **Nuisances sonores.** Laurent Couchaux demande d'avoir des informations concernant la réglementation des vols d'ULM en agglomération.

Prochains Conseils Municipaux :

- Jeudis : 22 novembre – 20 décembre

Prochains rendez-vous :

- Jeudi 1^{er} novembre : Loto de l'ASCO Foot à la salle des fêtes
- Dimanche 4 novembre : Thé dansant de l'UNRPA à la salle des fêtes
- Dimanche 4 novembre : Randonnée à Veuves
- Samedi 3 et dimanche 4 novembre : Bourse aux jouets et vêtements par l'AAPEO dans les salles des Granges
- Vendredi 9 novembre : Maisons fleuries et nouveaux habitants
- Samedi 10 novembre : concert Festillésime à la salle des fêtes
- Dimanche 11 novembre : commémoration de l'armistice 14-18
- Mercredi 14 novembre : collecte du Don du Sang à la salle des fêtes
- Jeudi 15 novembre : Touraine Primeur sur la place
- Samedi 17 et dimanche 18 novembre : Bourse aux livres par Onzain Evènements dans les salles des Granges
- Samedi 17 novembre : Bal Folk par La Valcisienne à la salle des fêtes

La séance est levée à 21h30

Sylvie POTIER
Secrétaire de séance



Pierre OLAYA
Maire de Veuzain-sur-Loire

